

Assemblée des déléguées ASFDU Croire 6 avril 2019

## **Annexe concernant le point de l'ordre du jour no. 8**

Proposition du Comité central pour l'amendement des statuts avec un article 32a portant le titre «protection des données» sous la rubrique «IV Finances – Responsabilité - Exercice» qui elle aussi est modifiée en conséquent.

Les modifications sont indiquées en italique.

### **«IV Finances – Responsabilité – Exercice – *Protection des données***

#### **Art. 32a** *Protection des données*

<sup>1</sup> *L'ASFDU prélève de ses membres les données suivantes:*

- a) *Nom*
- b) *Prénoms*
- c) *Adresse*
- d) *Numéro de téléphone*
- e) *Adresse E-Mail*
- f) *Titre académique*
- g) *Domaine d'Etudes*

<sup>2</sup> *Les données des membres selon l'alinéa 1 sont utilisées par le Comité ou le Secrétariat de l'ASFDU exclusivement pour la communication avec les membres et la transmission de messages (infolettre, envois postaux, etc.) à leur adresse.*

<sup>3</sup> *Le Secrétariat de l'ASFDU émet chaque année une liste des membres avec les données selon l'alinéa 1 et l'envoie à tous les membres.*

<sup>4</sup> *Les membres ne sont autorisés à utiliser la liste ni à des fins politiques ou commerciales ni à la transmettre à un tiers.»*

Deutscher Text auf der Rückseite